



Holding SASU et EURL fille

Par **F0rci3**, le **05/10/2023** à **12:35**

Bonjour,

Je souhaite me mettre à mon compte dans le cadre d'une activité libérale non réglementée : du conseil aux entreprises. Je pense pouvoir très vite générer un CA annuel autour de 170k€/an et je souhaite optimiser la fiscalité associée.

Dans ce cadre, j'essaye de comprendre certains montages avancés, notamment dans le but de facturer mes clients via une EURL, me verser un salaire modeste avec celle-ci, puis rappatrier le reste dans une holding SASU au régime de l'intégration fiscale depuis laquelle je me verserai le reste en dividendes.

Est-ce jouable ? Y a-t-il d'autres montages dans cet esprit ? Est-ce de l'abus de droit pur et simple ?

Merci par avance pour votre aide et vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **05/10/2023** à **12:47**

Bonjour et bienvenue

Plus qu'à un forum juridique, c'est à un expert comptable qu'il faudrait vous adresser, ils sont généralement rompus à ce genre d'activité ou étude.